

Procès - verbal
du Conseil de l'Ecole Doctorale ALL
Université RENNES 2

Séance du 29 mai 2009

Etaient présents :

Président de séance :

Jean Marc POINSOT, directeur de l'Ecole Doctorale Arts, Lettres, Langues

Représentants des établissements :

Corinne BAYLE-GOUREAU, Leszek BROGOWSKI, Sergio DELGADO, Ioana GALLERON, Rémi LE MARC'HADOUR, Sophie MARRET, Florence VUILLEUMIER LAURENS, Geoffrey WILLIAMS

Représentants des doctorants :

Perig BOUJU (titulaire), Ismail EL MAAROUF (titulaire),

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale SHS :

Vincent DUBREUIL, Michel PIERRE, Jacques TERRIERE, Christian RYO, Nicolas TOCQUER

Etaient excusés : Nolwenn DENIZOT, M. Thérèse CAM, Christine LE BRAS (UBO), Yves GROHENS (UBS), Jean Yves MERIAN, Jean Pierre MONTIER, Eduardo PRADO DE OLIVIERA

Secrétaires de séance :

Carole DUGOU THOMAZO, Joëlle BISSON,

Ordre du Jour

- 1** - Approbation du PV de la séance du 6 mars 2009
- 2** - Informations sur les différentes allocations, bourses à la mobilité et post doc,
- 3** - Procédure d'attribution des allocations recherche
- 4** - Politique de suivi des doctorants
- 5** - Préparation de la rentrée universitaire 2009-2010
- 6** - Questions diverses

1 - Approbation du PV de la séance du 6 mars 2009

J. M. POINSOT ouvre la séance à 14h20. Après correction de l'orthographe de 2 noms sur le projet de procès verbal, il fait procéder au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Le Procès verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Informations sur les différentes allocations, bourses à la mobilité et post doc

J. M. POINSOT fait état des sujets de thèse déposés pour les ARED, les allocations fléchées et les contrats doctoraux.

Pour l'UBO, l'Ecole Doctorale ALL n'a pas obtenu de financement pour l'année 2009/2010 en ce qui concerne les contrats doctoraux (attribution en SHS).

V. DUBREUIL pose la question de l'attribution de ce financement s'il n'y a pas de candidat en SHS.

J. M POINSOT précise que la Région Bretagne souhaite recevoir plus de sujets, il semble donc important de ne pas faire de l'autocensure. Cette année, le choix des sujets par la Région Bretagne sera connu très tardivement (seulement vers mi juillet)

Pour ce qui concerne les allocations fléchées, il n'y a pas eu beaucoup de sujets déposés. Il paraît difficile de motiver les enseignants car le montage des dossiers prend beaucoup de temps par rapport aux résultats, c'est à dire aux nombres de sujets retenus par le ministère.

J. M. POINSOT souhaite inciter les montages en convention CIFRE dans le cadre des institutions culturelles.

M. TOCQUER précise qu'il travaille sur un montage financier (Bibliothèque Nationale de France, BMO et éventuellement Conseil Régional) pour un projet de recherche sur un thème « collections patrimoniales brestoises sur les archives maritimes ». Il souhaite qu'on lui propose des sujets relevant de ce thème, il y aura par la suite une évaluation pour les élus puis un choix de candidat.

RECAPITULATIF DES DEMANDES DE FINANCEMENT 2009/2010

ALL

Type de financement	Nb de sujets déposés	REPARTITION		
		UBO	UBS	UHB
ARED	2	0	1	1
ALLOCATIONS FLECHEES	3		1	2
NOUVEAU CONTRAT DOCTORAL	8	1		7

J.M. POINSOT fait le bilan des bourses de mobilité :

L'université Rennes 2 a déposé des demandes près de RENNES METROPOLE (appel réservé aux universités rennaises), aucun dossier n'a été retenu en ALL. J. M POINSOT en conclut donc qu'il faut améliorer l'élaboration des dossiers en tenant mieux compte des critères spécifiques à chaque appel à candidature.

Pour l'appel lancé par le CDI en mobilité sortante, 4 dossiers ont été déposés en ALL (dont 3 à R2), 2 retenus à L'Université RENNES 2.

Il faut pour les prochains appels, déposer plus de dossiers pour avoir plus de résultats. Les dossiers doivent être clairs, précis, accompagnés d'un programme de travail détaillé, le séjour doit être pré-organisé en ce qui concerne les contacts et le travail scientifique.

Pour l'appel CDI mobilité entrante, 2 dossiers ont été retenus :

- 1 pour l'UBS
- 1 pour Rennes 2

Cela va permettre d'accueillir des doctorants étrangers au sein des unités de Recherche et permettre des contacts pour l'accueil de nos doctorants dans les universités partenaires.

POST-DOC à l'Université RENNES 2 :

Le deuxième appel post doc R2 a été lancé et les deux directeurs adjoints de l'Ecole Doctorale ALL ont examiné les 3 demandes.

Les 2 directeurs adjoints sont d'accord pour classer en N°3, le dossier de Melle SINOIMERI déposé par l'unité ACE.

Mme MARRET, directrice de ACE explique que la demande est arrivée en date limite de dépôt et signale la difficulté à accueillir la postulante suite à de nombreux départs d'enseignants chercheurs au sein de l'Unité de Recherche.

F. VUILLEUMIER LAURENS présente le projet de Melle PROCHAZKA pour l'Unité de Recherche Histoire et critiques des Arts. C'est un projet détaillé, bien abouti, M. ANDRIEUX a porté un avis très favorable. C'est une candidate motivée et compétente.

R. LE MARC'HADOUR trouve que le projet est très bon mais que c'est la transposition du projet développé à MONTREAL que la candidate souhaite appliquer à RENNES.

R. LE MARC'HADOUR présente le projet de Melle DEWEZ pour l'Unité de Recherche CELAM. Il correspond parfaitement aux axes de l'unité, c'est un projet très encadré, particulièrement intéressant dans le cadre d'un post doc.

J. M. POINSOT explique que lors du dernier appel, c'est une candidature déposée près de l'Unité « Histoire et critiques des arts » qui a été retenue, et qu'il serait mal compris que 2 post docs soient accordés à la même unité de recherche de façon consécutive, qu'un autre appel sera lancé très prochainement pour un accueil à partir de 2010 et qu'il n'est pas exclu de réexaminer une demande déjà déposée.

Il propose donc de classer les candidatures :

N°1 Nausicaa DEWEZ – CELAM

N°2 Alena PROCHAZKA – Histoire et critiques des arts

La proposition est adoptée.

- **3 - Procédure d'attribution des allocations recherche**

J.M. POINSOT expose la nouvelle réglementation du contrat doctoral. Elle se substitue à celle des allocations Recherche à compter de la prochaine rentrée universitaire, il n'y a plus de conditions d'âge ou de continuité d'études.

I. EL MAAROUF fait part des ses inquiétudes par rapport à la période d'essai.

V. DUBREUIL intervient pour préciser que la période d'essai initialement prévue de 6 mois est maintenant une possibilité laissée à l'appréciation de l'établissement et avec une durée maximale de 2 mois. Ce nouveau contrat donne au bénéficiaire le statut d'agent non titulaire de la fonction publique (ancienneté, congés). Une rémunération plancher est fixée mais elle laisse la possibilité d'une concurrence entre les universités. Par ailleurs, il va être créé une commission consultative qui aura un rôle important.

J.M POINSOT explique la procédure d'attribution des contrats :

La commission sera composée :

- du directeur de l'Ecole Doctorale
- des 2 directeurs adjoints
- de 4 membres enseignants représentant les Unités de Recherche

Ce qui donnera une commission composée de 7 membres.

Le choix du candidat sera demandé aux équipes : un seul candidat par sujet.

J. M. POINSOT propose les critères de classement des candidatures :

- **Le projet scientifique et son environnement** : dimension internationale du projet, inscription du projet dans un partenariat et/ou programme labellisé, degré d'originalité, clarté de la méthodologie, adéquation de l'équipe et de l'encadrement au projet
- **La qualité du dossier universitaire de l'étudiant** : Parcours universitaire, résultats du Master, recommandations et classement du directeur de thèse et d'équipe, projet professionnel...
- **La qualité de la prestation orale** : Clarté de l'exposé, Maîtrise du sujet, capacité de réflexion et aptitude à répondre aux questions

L'entretien se déroulera en 20 minutes : 10 minutes de présentation, 10 minutes de questions.

L'utilisation d'outils tels que PowerPoint est permise mais non obligatoire et cette information sera donnée aux candidats avant l'audition car il pourrait être gênant de ne pas en avoir connaissance.

P. BOUJU demande à ce qu'en plus du parcours universitaire, le parcours professionnel soit pris en considération.

W. GEOFFREY se désolé de la date tardive de réponse pour les ARED car il sera trop tard pour inscrire les très bons candidats internationaux.

V. DUBREUIL explique que cette situation est liée au renouvellement du CCRDT qui se réunira pour la première fois en juillet. Pour L'Université RENNES 2, les représentants sont M. GONTARD, M. GOMBERT et M. POINSOT.

4 - Politique de suivi des doctorants

J. M. POINSOT explique la nécessité d'un meilleur suivi du doctorant d'où la nécessité d'un bilan en cours de thèse.

Il sera demandé un premier rapport d'avancement des travaux de recherche en milieu de 2^{ème} année, vers le 1^{er} mars avec avis du directeur de thèse et du directeur d'Unité, et un rapport chaque année suivante.

Cela permettra de connaître les travaux des unités de recherche. Il y aura partage des rapports entre les enseignants chercheurs, membres du conseil de l'Ecole Doctorale, pour examen.

L. BROGOWSKI trouve la démarche intéressante mais signale qu'il s'agit d'une charge de travail supplémentaire. J. M POINSOT précise que ce projet vise à améliorer l'attention des encadrants par rapport aux doctorants.

P. BOUJU demande qu'un modèle de rapport soit fourni. J.M.POINSOT informe qu'un modèle sera effectivement élaboré.

5 - Préparation de la rentrée universitaire 2009-2010

J.M. POINSOT présente le calendrier d'inscription de L'Université RENNES 2.

Deux sessions de validation : 26 juin et 9 octobre

Les inscriptions administratives auront lieu du 12 au 20 novembre 2009

6 - Questions diverses

La séance est levée à 16h30

Le Président de séance,

J.M. POINSOT